



INFOS COVID, MESURES SANITAIRES

Vaccination Covid 19



Vendredi 23 Avril : Ouverture de créneaux horaires dédiés aux professionnels de plus de 55 ans



Créé le : 22/04/2021 - Mis à jour le : 22/04/2021

Liste des professionnels

Dans le cadre de l'accélération de la stratégie vaccinale, des créneaux de vaccination dédiés sont ouverts aux professionnels de plus de 55 ans exerçant les fonctions listées ci-après :

- professeurs des écoles, collèges et lycées ;
- professionnels de la petite enfance ;
- agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ; accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) ;
- policiers et gendarmes ;
- policiers municipaux ;
- surveillants pénitentiaires ;
- personnels de la protection de l'enfance ;
- personnels de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- conducteurs routiers ;
- chauffeurs de taxi et de VTC ;
- contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;
- agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets ;
- agents de gardiennage et de sécurité ;
- salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries ;
- salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
- professionnels des pompes funèbres ;

En Seine-et-Marne, deux centres sont dédiés à cette opération (vaccin AstraZeneca uniquement) :

- à **Melun**, sur le site du centre de vaccination rue de Vaux (site de l'ancien hôpital Marc Jacquet) – Inscription uniquement en ligne via l'outil KelDoc - [Lien de connexion >>>](#) 
Centre ouvert vendredi 23/04 de 17h30 à 21h30
- à **Pontault-Combault**, sur le site du centre de vaccination, salle des fêtes Jacques Brel, 42 rue du Plateau Inscription uniquement en ligne via Doctolib - [Lien de connexion >>>](#)  :
Centre ouvert vendredi 23/04 de 9h à 17h.

Informations pratiques

- Il appartient aux personnes concernées de prendre rendez-vous directement sur les plateformes indiquées pour chaque centre.
- Les personnes concernées peuvent se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle ou déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire.